

Déviations 18/2019

Un aperçu des déviations du **29/04/2019** au **5/05/2019** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
29/04/2019	LUN	25/25R,19	25/25R	2300-2400	Vent à 500 pieds: 010° 22 kts; à 1000 pieds: 020° 25 kts.
30/04/2019	MAR	25/25R,19	25/25R	2400-0600	Vent à 500 pieds: 010° 22 kts; à 1000 pieds: 020° 25 kts.
		25/25R	01/07	1243-1814	Vent 020° 8 - 10 kts.
4/05/2019	SAM	25R/25R	01/07L	0008-0600	Vent 020° 8 kts rafales à 11 kts en augmentation à 15 kts.
		25/25R	01/01	1516-1600	Vent 330° kts rafales jusqu'à 26 kts.
		25/25R,19	01/01	1600-2038	Vent 330° kts rafales jusqu'à 26 kts.
			25/25R	2038-2300	Conditions météorologiques à l'aéroport (en attention de la justification officielle).
5/05/2019	DIM	25/25R,19	25/25R	0954-1600	Vent 020° max 8 kts.
		19/19	25/25R	2300-2400	La demande de trafic excède la capacité offerte par le PRS.

**Renseignements fournis à titre indicatif
sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

**Deze inlichtingen worden u
verstrekkt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de luchthaven Brussel-Nationaal

